

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

LOT N° 4
PLATRERIE FAUX PLAFONDS.

GENERALITES.

1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX.

Le présent lot concerne la fourniture de la totalité de la main d'oeuvre, des matériaux, de l'équipement, des échafaudages, des accessoires, du transport, et toutes sujétions non explicitement mentionnées mais strictement nécessaires pour mener à bien jusqu'à l'achèvement complet et en stricte conformité avec les présentes spécifications et les indications des plans applicables, la fourniture et la pose de tous les ouvrages décrits pour la Réhabilitation du café du village et le logement attenant à CAPENDU

2 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter.

Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire.

Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son marché.

L'entrepreneur, maître des techniques propres à son corps d'état, doit aviser par écrit le Maître d'oeuvre au plus tard à la remise de l'appel d'offres, de toutes réserves et remarques, quant aux prescriptions contenues dans le présent descriptif qui lui semblent incompatibles avec les règles de l'art et de la bonne construction.

En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs.

D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son marché.

3 - NORMES

DTU 25.221 (NF P71-202) (mai 1993) : Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P71-202)

DTU 25.222 (NF P72-201) (mai 1993) : Plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse - Partie 1 : Cahier des charges (Indice de classement : P72-201)

DTU 25.231 (NF P68-202) (mai 1993) : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (novembre 1998) (Indice de classement : P68-202)

DTU 25.232 (NF P68-201) (mai 1993) : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues - Cahier des charges (Indice de classement : P68-201)

DTU 25.31 (NF P72-202-1) (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 1 : Cahier des clauses techniques (Indice de classement : P72-202-1)

DTU 25.31 (NF P72-202-2) (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P72-202-2)

DTU 25.31 (P72-202-3) (juillet 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - Partie 3 : Mémento (Indice de classement : P72-202-3)

NF DTU 58.1 P1-1 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 1-1 : Cahier des

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

clauses techniques types (CCT) (Indice de classement : P68-203-1-1)
NF DTU 58.1 P1-2 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) (Indice de classement : P68-203-1-2)
NF DTU 58.1 P2 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CGS) (Indice de classement : P68-203-2)

4 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

4.1 ENDUITS INTERIEURS EN PLATRE

4.1.1 MATERIAUX

Plâtres, eau de gâchage, adjuvants, charges devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1. Les angles métalliques seront en matière plastique ou en métal traité contre la corrosion conformément aux prescriptions de l'article 3.3 du CC 25.1 à l'exclusion de protection par peinture.

4.1.2 SUPPORTS

Généralités :

Les travaux préparatoires, à réaliser sur certains supports avant exécution des enduits, seront réalisés dans les conditions précisées au chapitre III du CC 25.1. Dans le cas de supports non conformes, les frais de travaux préparatoires nécessaires seront réglés comme il est dit ci-après.

Les éléments métalliques des supports en contact avec le plâtre seront traités contre la corrosion comme spécifié au dernier alinéa de l'article 3.3 du CC 25.1.

Réception des supports :

Avant tout commencement de travaux, l'entrepreneur du présent corps d'état devra procéder à la réception des supports devant recevoir un enduit en plâtre, afin de s'assurer que ces supports présentent toutes les conditions requises pour permettre une bonne adhérence des enduits.

Le cas échéant, le plâtrier fera immédiatement et par écrit au maître d'oeuvre, les réserves et observations qu'il jugera nécessaires.

Supports non conformes :

Dans le cas où tous ou certains supports ne seraient pas aptes à recevoir les travaux prévus notamment en ce qui concerne l'état de surface, la rugosité, la planéité, les aplombs et équerrages, la position des bâtis et huisseries, la saillie des canalisations électriques, etc., il sera à exécuter des travaux préparatoires pour remédier à cet état de choses.

Selon leur nature, et sur ordre du maître d'oeuvre, ces travaux seront réalisés soit par l'entrepreneur responsable, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur responsable.

A ce sujet, il est cependant précisé que le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution des dégrossis et surcharges locales au plâtre, étant bien spécifié que seules les surcharges générales consécutives à un manque de planéité générale du support seront imputées à l'entrepreneur ayant réalisé ces supports.

Supports en béton :

Sur tous les supports en béton tant horizontaux que verticaux, l'entrepreneur du présent lot aura à prendre toutes dispositions pour garantir une parfaite adhérence de l'enduit plâtre sur le béton.

Ces dispositions pourront être :

- soit celles définies en 3.42 du CC 25.1
- soit l'application d'un produit d'adhérence spécifique sur le support, mis en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant, après brossage énergétique du béton.

Supports particuliers :

Supports de natures différentes juxtaposés :

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Il est précisé que l'entrepreneur aura implicitement à sa charge la fourniture et la pose de tous grillages ou treillages nécessaires à la bonne tenue des enduits sur certains supports particuliers dont la nature du parement les rend nécessaires.

Même spécifications en ce qui concerne les obligations imposées par l'article 3.44 du CC 25.1 pour ce qui est de grillages ou treillages à prévoir aux jonctions de supports de natures différentes.

Dans le cas de supports en fibre de bois agglomérés au ciment, le présent corps d'état aura à exécuter un gobetis au mortier avant l'exécution de l'enduit plâtre.

Les grillages nécessaires seront mis en oeuvre dans les conditions précisées à l'art. 3.43 du CC susvisé.

4.1.3 SURFACE

Planéité :

Conformément à l'article 5.4 du CC susvisé, les tolérances de planéité seront les suivantes :

- planéité locale de 1mm sur 0,20m
- planéité générale de 10mm sur 2m (enduits sans nus ni repères).

Prescriptions complémentaires :

Dans le cas d'huisseries et bâtis bois, l'enduit plâtre fini devra parfaitement affleurer ces éléments.

Même prescriptions pour ce qui est des menuiseries extérieures disposées au nu intérieur du mur.

Les angles métalliques devront toujours être complètement et parfaitement enrobés.

Dans le cas où il serait prévu des revêtements spéciaux rigides collés directement sur l'enduit plâtre tels que carrelages, panneaux stratifiés, éléments acoustiques, etc., les tolérances de planéité pour ces parties d'enduit seront, par dérogation à l'article 5.42 du CC 25.1, les suivantes :

- planéité générale : 5mm sur 2m en tout sens
- planéité locale de 1mm sur 0,20m en tout sens.

Cas d'enduits non conformes :

Dans le cas où le parement des enduits ne répondrait pas aux prescriptions du présent article, le maître d'œuvre pourra faire reprendre les travaux par le présent lot ou faire exécuter des travaux préparatoires supplémentaires par l'entrepreneur chargé des travaux de revêtements, mais aux frais du présent lot.

4.2. CLOISONS ELEMENTS A PAREMENT FINIS

4.2.1 GENERALITES

Cahiers des clauses techniques DTU :

Seules les cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses font l'objet d'un cahier des clauses techniques DTU (DTU 25.31). Les autres types de cloisons à parements finis en éléments de plâtre seront donc traités par analogie, et les prescriptions du DTU 25.31 leur seront applicables à l'exclusion de celles spécifiques aux carreaux en plâtre, ceci en complément aux prescriptions de mise en oeuvre des fabricants et des Avis Techniques.

Etendue des prestations à la charge du présent lot :

Les travaux de cloisons comprendront les prestations énumérées aux articles 2.1 et 2.2 du CCS 25.31.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2.3 du CCS 25.31, la fourniture et la mise en place, réglage et scellement au gros oeuvre, des poteaux raidisseurs ou de renforts nécessaires dans le cadre des prescriptions de l'article 1.2 du CCS 25.31 sont à la charge du présent lot.

4.2.2 MATERIAUX

Carreaux de plâtre : ils devront répondre aux prescriptions de l'article 2.1 du CCT 25.31.

Matériaux de joints raccords : ces matériaux seront des colles et du plâtre PFC répondant aux prescriptions de l'article 2.2 du CCT 25.31, dans tous les cas conformes aux impératifs de l'Avis Technique du matériau considéré.

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Eléments métalliques : tous les éléments métalliques entrant dans les ouvrages de cloisons devront être traités contre la corrosion par galvanisation ou protection équivalente de caractéristiques au moins égales à celles définies à l'article 2.3 du CCT 25.31, la protection par peinture seule n'étant pas admise.

Matériaux isolants : ils devront être de 1^{re} qualité en l'espèce indiquée, et comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci est nécessaire. Leur degré de résistance au feu devra répondre à celui exigé compte tenu du classement feu de la construction.

Matériaux résilients : ils devront être conformes aux caractéristiques énoncées à l'article 2.4 du CCT 25.31.

4.2.3 TRAVAUX PREPARATOIRES

Après implantation des cloisons, mise en place et scellement des poteaux raidisseurs ou renforts le cas échéant, l'entrepreneur aura à réaliser les travaux préparatoires définis au chapitre III du CCT 25.31.

4.2.4 SURFACE

L'aspect de surface ainsi que les tolérances de planéité des parements finis devront répondre aux conditions et prescriptions du chapitre V du CCT 25.31.

L'entrepreneur aura si besoin est, pour répondre à ces conditions, à réaliser tous travaux nécessaires pour réparation des défauts localisés, rattrapages des désaffleurements au droit des joints par enduis et ponçage, etc., dans les règles définies à l'article 4.62 du CCT.

4.2.5 PRESCRIPTIONS DIVERSES

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 2.2 du mémento 25.31, que seules les canalisations électriques en courants faibles peuvent être encastrées dans les cloisons en carreaux de plâtre.

Ces encastresments sont soumis à des conditions d'exécution, de dimensions et de tracé, impératives définies à l'article 2.1 du mémento 25.31.

Il incombera à l'entrepreneur du présent lot de contacter l'entrepreneur d'électricité en temps voulu, pour attirer son attention à ce sujet et lui donner toutes indications utiles.

Même prescriptions en ce qui concerne la fixation des objets lourds traités à l'article 2.3 du mémento susvisé.

Les passages de tuyauteries, gaines, câbles, etc., à l'intérieur des cloisons à ossature métallique ainsi que les fixations d'objets sur ces ossatures, devront se faire conformément aux prescriptions du fabricant, et l'entrepreneur du présent lot devra en avertir les corps d'état intéressés.

4.3 CLOISONS A PAREMENTS FINIS EN PLATRE

En application des spécifications ci-avant du présent document, ces cloisons seront traitées par analogie aux cloisons en carreaux de plâtre, et leur exécution devra répondre :

- aux prescriptions de leur Avis Technique ainsi qu'aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant, tant en ce qui concerne les matériaux de montage et de liaison que le montage proprement dit, les travaux de finition, etc...

- aux conditions et prescriptions ci-avant définies pour les cloisons en carreaux de plâtre, dans la mesure où elles sont compatibles avec le type de cloison et où elles ne sont pas contraires aux prescriptions des documents visés au paragraphe ci-avant.

Les dimensions limites d'utilisation fixées par le fabricant ne pourront en aucun cas être dépassées.

Avant le début des travaux, l'entrepreneur du présent lot sera tenu de provoquer une réunion sur le chantier avec le fabricant. Ce dernier devra donner par écrit toutes instructions de mise en oeuvre en fonction des particularités du chantier, que l'entrepreneur devra scrupuleusement respecter.

4.4 CLOISONS ET HABILLAGES EN PLAQUES DE PAREMENT EN PLATRE

4.4.1 GENERALITES

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Cahier des clauses techniques DTU :

Les ouvrages en plaques de parement en plâtre devront répondre au DTU 25.41.
Les autres types de cloisons et habillages tels que cités en 4^e alinéa de l'article 1.11 du CC 25.41 devront répondre à l'Avis Technique qui leur est propre ainsi qu'aux prescriptions, dans le cas où elles seraient plus contraignantes, du CC 25.41 pour les travaux analogues.

Etendue des prestations à la charge du présent lot :

Les travaux de cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre comprendront les prestations énumérées à l'article 2.1 du CCS 25.41 ainsi que celles visées aux 2^e et 3^e alinéas en 2.2 du CCS susvisé.

4.4.2 MATERIAUX

Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre, à savoir :

- plaques standard, haute dureté et/ou spécial feu, revêtues ou non d'un pare-vapeur suivant spécifications ci-après
 - matériaux de traitement des joints et raccords
 - ossature bois et/ou métalliques suivant spécifications ci-après
 - moyen de fixation par pointes ou par vis
 - adhésif de collage des plaques, colle contact, couvre-joint, feuille ou profil plastique, etc.
- devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.

4.5 FAUX-PLAFONDS EN ELEMENTS PREFABRIQUES

4.5.1 GENERALITES

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU 25.222 et 25.232. Ces travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant du type de plafond considéré.

4.5.2 SUPPORTS DES PLAFONDS

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc., à prévoir dans ces supports.

Dans les cas de douilles, rails, fers ou crochets en attente à incorporer au coulage des ouvrages, l'entrepreneur du présent corps d'état fournira ces accessoires au maçon, et il en contrôlera la mise en oeuvre.

4.5.3 MATERIAUX

Tous les matériaux et fournitures à mettre en oeuvre devront répondre aux prescriptions des DTU 25.222 et 25.232.

4.5.4 OSSATURES, SUSPENTES, FIXATIONS

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Sur des supports en béton, ces fixations se feront soit par pisto-scellement, soit sur douilles ou rails incorporés au coulage, soit sur des crochets laissés en attente au coulage, soit par tout autre moyen efficace à faire agréer par le maître d'oeuvre, à l'exclusion des scellements en sous-face de plancher.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux. Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fond ou vis à bois de dimensions adéquates.

Tous les éléments de l'ossature et ceux de fixation en métal ferreux seront traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, éventuellement, mais après accord écrit du maître d'oeuvre, par peinture spéciale au minium de plomb.

4.5.5 REVETEMENT DE PLAFOND

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant. Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes. En aucun cas, la fixation, quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le parement fini.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée, notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations, en aucun cas par un couvre-joint rapporté sous le plafond.

4.5.6 SUJETIONS DIVERSES

L'entrepreneur aura à sa charge toutes sujétions d'exécution imposées par les besoins des autres corps d'état, notamment :

- tous découpages et ajustages pour appareils d'éclairages
- toutes façons de trappes ou volets ouvrants ou amovibles, pour permettre l'accès aux robinetteries, boîtes de dérivation, etc.
- tous percements et découpages au passage de tuyauteries et autres
- etc...

5 - PRESCRIPTIONS COMMUNES

5.1 COORDINATION DES TRAVAUX

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- remettre à l'entreprise de gros oeuvre par le canal du maître d'oeuvre, toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot
- remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du maître d'oeuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot.

En complément aux prescriptions des DTU, l'entrepreneur sera tenu :

- de s'informer auprès du maître d'oeuvre des éventuelles sujétions particulières pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux et pouvant avoir une influence sur les travaux de cloisons, habillages et Plafonds
- de prendre contact en temps opportun avec les entrepreneurs des autres corps d'état afin de prendre conjointement toutes dispositions pour assurer une parfaite coordination de leurs travaux respectifs.

5.2 RACCORDS, CALFEUTREMENTS...

Sur les surfaces enduites en plâtre, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- l'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état
- tous les calfeutremments, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres
- tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.

Ces raccords, calfeutremments, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa.

Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres corps d'état.

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

5.3 PROTECTIONS ET NETTOYAGES

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle.

Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée.

Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus. Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment.

6 - COMPTE PRORATA

L'entrepreneur du lot Gros Œuvre sera le gestionnaire du compte prorata.

La définition du compte prorata est précisée au C.C.A.P et au CCTP lot 0 Prescriptions communes.

Dans la répartition du compte prorata, l'action du maître d'oeuvre se limite à jouer le rôle d'amiable compositeur, dans le cas où les entrepreneurs lui demanderaient de faciliter le règlement d'un différent qui se serait élevé entre eux.

Les décomptes généraux définitifs des entreprises ne seront acceptés par le maître d'oeuvre qu'après délivrance d'un quitus attestant du règlement du compte prorata, par le gestionnaire du dit compte.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Une visite du site est FORTEMENT RECOMMANDÉE. S'il souhaite visiter les lieux, l'entrepreneur devra se présenter à une **VISITE LIBRE, COMMUNE et UNIQUE programmée le mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h.**

Aucune autre date de rendez-vous ne sera acceptée par le MO.

4.01 DOUBLAGE ISOLANT THERMIQUE PAR COMPLEXE type ½ styl

Fourniture et pose d'un complexe isolant thermique composé de laine de verre 75mm + parement plaque de plâtre type BA13 d'épaisseur totale 100 mm

Coefficient thermique : $R > 2.2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Classement au feu M1

Affaiblissement acoustique $\geq 30 \text{ dB}$

Rail périphérique R70

Montants M70 simples ou doubles et entraxes selon hauteur d'étage

Isolation par panneaux nus de laine de verre semi rigide, incombustible MO, épaisseur 75 mm minimum

Parement 1x BA13

L'exécution comprend la fourniture, la pose, la mise en oeuvre, la finition des joints et des rives par rouleau de bande et mortier adhésif y compris toutes sujétions.

Composants intégrés :

Tous composants de fixation, de calfeutrement en pied et en tête de doublage suivant préconisation du fabricant et de finition nécessaire, compris joint, enduit et calicot.

Protection en pied par polyane de 100 microns, bande résiliente et calfeutrement à l'enduit de lissage en tête. Languettes de protection sur joints horizontaux en plaque de plâtre. Traitement des arêtes par bande armée toute hauteur.

Traitement des joints par bandes collées et lissage au plâtre en deux couches.

Profilés métalliques pour assurer la protection des angles saillants.

Fourrures spécifiques ou renforts pour la fixation des appareils (sanitaires ou autres) et pour assurer la raideur des éléments de grande hauteur.

Sujétions de pose :

La mise en oeuvre s'effectue sur la hauteur totale de plancher à plancher

Compris retours en embrasures contre menuiseries

Composants de liaison :

Coordination avec le lot GROS OEUVRE pour la réception des supports.

Coordination avec le lot PEINTURE pour le traitement de finition des ouvrages.

Coordination avec le lot ELECTRICITE pour l'incorporation des gaines électriques.

Coordination avec le lot CVC pour l'incorporation de divers ouvrages et validation des objectifs de résistances thermiques

Coordination avec le lot PLOMBERIE pour intégration de **renforts pour équipements** dû par le présent lot présentant une descente de charge ponctuelle particulière (barres d'appuis, lavabo, ...).

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Localisation : Rdc : Ensemble des doublages de façade (4 faces)
Sous-sol : Contre menuiserie rebouchée
R+1 : Ensemble des doublages de façade (4 faces + contre cage d'escalier)

4.02 DOUBLAGE THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

Fourniture et mise en oeuvre d'un doublage thermique et acoustique constitué de plaques de plâtre cartonnées haute densité à bords amincis et panneau de polystyrène expansé type Prégymax 29.5 100+13 ou techniquement équivalent.

La prestation comprend le nettoyage soigné du pied des différents murs afin d'éliminer les gravois pouvant empêcher que les panneaux reposent sur le sol.

Pose jointive des panneaux, fixation par plots de mortier colle adapté, conforme aux prescriptions du fabricant et possédant un Avis Technique. On s'assurera du parfait contact des panneaux en tout point et particulièrement aux angles afin d'éviter tout pont thermique.

Vérification préalable de la parfaite étanchéité des menuiseries extérieures avant exécution.

Les prestations du présent article comprennent la fourniture et pose d'un complexe d'isolation thermique composé :

- D'une plaque de plâtre BA 13.
- D'un isolant thermique de type polystyrène expansé $\Lambda = 0.032\text{W/m}^2\text{K}$
- Collage par plots de 15 cm de diamètre à raison de 5 plots par m^2 .

Caractéristiques :

Comportement au feu : M1 pour la plaque de plâtre.

Epaisseur : isolant 10 cm + 1 plaque BA 13

Résistance thermique : **R = 3.40 $\text{m}^2\text{.K/W}$ minimum**

Affaiblissement acoustique $\delta \text{Rw+C}$ de +17 dB

Composants intégrés :

Tous composants de fixation, de calfeutrement en pied et en tête de doublage suivant préconisation du fabricant et de finition nécessaires, compris joint, enduit et calicot.

Protection en pied par polyane de 100 microns, bande résiliente et calfeutrement à l'enduit de lissage en tête. Languettes de protection sur joints horizontaux en plaque de plâtre. Traitement des arêtes par bande armée toute hauteur.

Traitement des joints par bandes collées et lissage au plâtre en deux couches.

Profilés métalliques pour assurer la protection des angles saillants.

Fourrures spécifiques ou renforts pour la fixation des appareils (sanitaires ou autres) et pour assurer la raideur des éléments de grande hauteur.

Sujétions de pose :

La mise en oeuvre s'effectue par collage des panneaux sur des supports sains et secs sur la hauteur totale de plancher à plancher, compris toutes sujétions de raccord contre le plancher voutain.

Composants de liaison :

Coordination avec le lot GROS OEUVRE pour la réception des supports (murs en agglos de 15).

Coordination avec le lot PEINTURE pour le traitement de finition des ouvrages.

Coordination avec le lot ELECTRICITE pour l'incorporation des gaines électriques.

Coordination avec le lot CVC pour l'incorporation de divers ouvrages et validation des objectifs de résistances thermiques

Localisation : Sous-sol : contre local technique et rangement (face côté salle)

4.03 CLOISON DE DISTRIBUTION EN PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE METAL 98/48

Cloisons de distribution en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique.

Mise en oeuvre conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et du fabricant :

- mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires ;
- mise en place des huisseries de portes, huisseries fournies et amenées à pied d'oeuvre par le menuisier
- mise en place des plaques standard vissées sur l'ossature (2 plaques BA13 de chaque côté)
- mise en place de laine minérale ép 45 mm

Cloisons montées de plancher à plancher, sur 4.10 m ht

Composants intégrés :

Tous composants de fixation, de calfeutrement en pied et en tête de doublage suivant préconisation du fabricant et de finition nécessaire, compris joint, enduit et calicot.

Protection en pied dans locaux humides par polyane de 100 microns ou U plastique, bande résiliente et calfeutrement à l'enduit de lissage en tête. Languettes de protection sur joints horizontaux en plaque de plâtre.

Traitement des arêtes par bande armée toute hauteur.

Traitement des joints par bandes collées et lissage au plâtre en deux couches.

Profilés métalliques pour assurer la protection des angles saillants.

Fourrures spécifiques pour la fixation des appareils (sanitaires ou mobilier suspendu) et pour assurer la raideur des éléments de grande hauteur : Prévoir renforts en particulier au droit des barres de relevage PMR, lavabos, étagères ...

Localisation : RdC : Sur zone sanitaire et office
R+1 : Sur chambre 2 + placard CE + imposte au-dessus placards coulissants chambres 01 et 03
R+2 : Fermeture cage d'escalier par rapport à l'accès aux combles (cloison à positionner derrière le garde-corps bois existant sur palier, compris découpes autour des pannes bois)

4.04 - POSE DE PORTE DE DISTRIBUTION

Mise en place des portes de distribution fournies par le lot menuiseries bois, lors du montage des cloisons légères :

- huisseries à recouvrement suivant épaisseur des cloisons 98/48

Fixation dans cloisons en plaques de plâtre, suivant prescription du fabricant.

Mise à niveau, calage, etc...

L'exécution comprend la pose, la mise en oeuvre, la finition des joints et le bouchage des trous de vis par patte à bois y compris toutes sujétions.

Nota : La fixation des huisseries dans les murs maçonnés est dûe par le lot n° 01 GO

Localisation : RdC : Ensemble des huisseries à incorporer dans les cloisons légères sanitaire et escalier
R+1 : Ensemble des huisseries à incorporer dans les cloisons légères créées ou dans les ouvertures en sous oeuvre réalisées par le lot GO
R+2 : Ensemble des huisseries à incorporer dans les cloisons légères créées

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

4.05 FAUX PLAFOND DEMONTABLE 60X60

Fourniture et pose de faux plafonds démontables 60x60, de type TONGA E20 ou techniquement équivalent. Compris système d'ossature métallique galvanisé T15, laqué sur les parties vues, de chez EUROCOUSTIC ou techniquement équivalent.

Panneau rigide autoportant de 60x60 en laine de roche haute densité 20 mm, voile décoratif sur face apparente, voile de verre naturel en contre face, bords feuillurés peints.

Y compris suspentes avec incidence support, chevêtre, ossature primaires et secondaires, contreventements, cornières périphériques, réservations pour éléments techniques, découpes, renforcement des dalles coupées et clips anti soulèvement de dalles.

Caractéristiques :

Suspension :

- Système : Système apparent en creux T15.
- Couleur : Blanche.

Dalles :

- Classement au feu : M1.
- Détail de bord : Bord feuilluré.
- Dimensions : 600 x 600 mm.
- Epaisseur : 20 mm.
- Couleur : Dessin et teinte au choix de l'Architecte dans la gamme standard du fabricant.
- Le plafond de couleur blanche aura un coefficient de réflexion de la lumière de 87%.
- Dalles démontables.
- Affaiblissement acoustique $\alpha_w \geq 0.95$

Composants intégrés :

Tous les moyens de levage, de manutention et d'échafaudage nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Le faux-plafond pourra supporter une charge supplémentaire de 3 kg/m² uniformément répartie et intégrer divers petits matériels (spots basse tension, détecteurs de fumée, etc...).

La pose des panneaux s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203/DTU 58.1 et aux schémas de montage du fabricant.

Prévoir la reprise des découpes avec un enduit spécifique préconisé par le fabricant.

Sujétions d'intervention :

Les faux-plafonds seront mis en oeuvre après la pose du plafond plein périphérique

Un calepinage précis sera convenu avec l'architecte – *Voir plan de calepinage joint au DCE*

Prévoir de mettre à disposition du MO une boîte de dalles en fin de travaux

NOTA : Après pose, prévoir le nettoyage des faux plafonds (Ossature + plaques) et si nécessaire le remplacement des dalles salies

Composants de liaison :

Coordination avec le lot ELECTRICITE pour la mise en oeuvre des luminaires.

Coordination avec le lot CVC pour la mise en oeuvre de grilles et divers appareillages.

Localisation : Rdc salle du café en partie centrale
 Sanitaire
 Sas cage d'escalier

4.06 PLAFOND BA 13

Réalisation d'un faux plafond Placo BA13 composé de 1 plaque de plâtre de 13 mm sous plancher existant type voutains sur ossature porteuse métallique

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

Pose sur ossatures métalliques réalisée avec suspentes, fourrures, rails et cornières entraxe 0.60 m respectant les charges d'exploitation et de rupture.

L'exécution comprend la fourniture, la pose, la mise en oeuvre, la finition des joints et des rives par rouleau de bande et mortier adhésif y compris décaissé et joues latérales et toutes sujétions de raccordement contre les structures existantes

Caractéristiques : plaques standards pour les locaux intérieurs

Y compris **joues en retombées** de 10 à 60 cm entre les différentes zones en plafond de la salle à +2.80 m / + 2.90 / + 3.00 / +3.40 m

Localisation : Rdc : en périphérie 4 faces de la salle du café
R+1 : Réfection du plafond sur chambre 3 et SdB

4.07 FAUX PLAFOND 600 x 600 HYGIENE

Fourniture et pose d'un faux plafond lavable et démontable de type ECOPHON hygiène performance A ou équivalent, à savoir dalle minérale de 60x60 revêtu d'un film protecteur en face visible.

D'un système d'ossature métallique galvanisé T24, laqué sur les parties vues, type « Connect » de chez ECOPHON, ou techniquement équivalent.

Y compris suspentes avec incidence support, chevêtres, ossatures primaires et secondaires, bracons et contreventement, cornière périphériques, réservations pour éléments techniques, découpes, renforcement et clips anti-soulèvement des dalles.

Panneau de 60X60, en laine de roche haute densité 20 mm, face exposée traité altutext T. Dos de panneau revêtu d'un voile de verre et chants enduits.

Les panneaux sont démontables. Pour permettre le nettoyage sur site, les plafonds Hygiène Performance A 20 mm sont maintenus respectivement par les clips Hygiène 20. Les clips se retirent facilement depuis le plénum.

Sujétions :

Prévoir de mettre à disposition du MO quelques dalles de chaque format en fin de travaux

NOTA : Après pose, prévoir le nettoyage des faux plafonds (Ossature + plaques) et si nécessaire le remplacement des dalles salies

Localisation : RdC - Ensemble de l'office du café

4.08 PLAFOND BA 13 – CF 1h

Réalisation d'un faux plafond en plaques de plâtre composé de 2 plaques de plâtre de 13 mm type placoflam ou équivalent sous plancher voutains existants

Pose sur ossatures métalliques réalisée avec suspentes, fourrures, rails et cornières entraxe 0.60 m respectant les charges d'exploitation et de rupture.

L'exécution comprend la fourniture, la pose, la mise en oeuvre, la finition des joints et des rives par rouleau de bande et mortier adhésif

Caractéristiques : plaques CF 1h à justifier par remise du PV feu

Localisation : Sous-sol : sur local technique et rangement

CCTP LOT 4 – PLATRERIE

Janvier 2020

4.09 FAUX PLAFONDS EXTERIEURS PLAQUES WAB

Fourniture et pose d'un faux plafond rampant sous charpente bois massif en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique:

- fourniture et mise en oeuvre de l'ossature métallique primaire et secondaire avec profilés de type approprié, planéité et horizontalité de celle-ci, dispositifs de suspentes, le cas échéant
- fourniture et mise en oeuvre des plaques très résistantes à l'humidité type PREGYWAB, traitements des joints suivant prescription du fabricant.

Localisation : Sur loggia du logement en R+1 façade Sud

4.10 ISOLANT LAINE DE VERRE DEROULEE ou SOUFFLEE

Fourniture et pose d'isolation thermique en matelas de laine de verre par 1 couche de 100 mm minimum + pose d'un film pare-vapeur en polypropylène armé d'un voile non tissé type stopvap de chez Isover ou équivalent

Résistance thermique $R > 2,1 \text{ m}^2 \cdot \text{k/W}$

Certificat acermi à fournir.

Classe VA2

Réaction au feu M0

Localisation : RdC : Déroulée sur l'ensemble des faux-plafonds (salle café/office/sanitaires)
Sous-sol : Déroulée sur plafond CF 1h du local technique et rangement
R+1 : Soufflée dans plénum entre faux plafond du logement et plancher bois existant des combles (création de 2 trappes d'accès)

4.11 GAINES TECHNIQUES

Fourniture et pose d'encoffrements verticaux ou horizontaux pour habillage de gaine technique tels ventilation de chute, réseaux ventilation ou autres

Caractéristiques :

- plaques de plâtre sur ossature métal,
- mise en place de laine de verre à l'intérieur de l'encoffrement pour affaiblissement acoustique
- sujétions dues à la présence des gaines
- traitement des angles saillant par bande armée

Localisation : RdC : Selon nécessité des lots techniques sur VP ou passage réseau VMC dans cage d'escalier
Habillage du poteau métallique dans café
Gaine 20x20 en angle du bar (évacuation de la cuisine du logement)
R+1 : Gaine technique dans cellier du logement
Gaine technique contre douche du logement
Habillage conduit d'extraction de la hotte dans la hauteur du R+1 et combles

4.12 RACCORD DE PLATRE

L'entreprise prévoira un forfait pour reprises ponctuelles de plâtre à la demande des autres corps d'état suite à démolitions, percements, raccords ou aux modifications apportées aux cloisons et plafonds existants, en particulier au droit des cloisons et plafonds démolis par le lot GO dans le bâtiment existant.

Localisation : ensemble du RdC, R+1 et sous-sol bâtiment existant

4.13 TRAPPES D'ACCES AU PLENUM

Fourniture d'une trappe d'accès en combles de chez Huet ou similaire pour accès au plénum et permettre le soufflage de la laine de verre, constituée par :

- un cadre bâti bois
- panneau de trappe en MDF prépeint avec isolant.
- Une réhausse périphérique permettant de caler l'isolant soufflé de 200mm
- Ferrage par batteuse

Dimensions 0.50*0.50 environ.

Trappe amenée à pied d'oeuvre pour pose par le lot plâtrerie.

Localisation : Pour accès au plénum dans faux plafond du logement